

SCI Michel THOMAS

De: Clara Buonomo <c.buonomo@cartesia-avocats.fr>
Envoyé: lundi 28 mars 2022 14:47
À: SCI Michel THOMAS
Objet: SCI MICHEL THOMAS
Pièces jointes: MT - Statuts MAJ.docx; MT - Texte des résolutions.docx; MT - Convocations associés.docx; MT - Feuille de présence.docx; MT - Pouvoir.docx; MT - Pouvoirs AGE.docx; MT - PV AGE.docx; MT - Rapport du Gérant.docx

Bonjour Monsieur,

Comme convenu et faisant suite à nos précédents échanges, je vous prie de bien vouloir trouver en pièces jointes la documentation juridique relative à la refonte globale des statuts de la SCI MICHEL THOMAS.

Nous attirons votre attention sur le fait qu'au regard de la rédaction actuelle des statuts, l'assemblée générale ne pourra valablement délibérer que si elle réunit les associés représentant au moins les trois quarts de toutes les parts sociales. Ce qui signifie en d'autres termes qu'il faut que l'intégralité des associés de la société soit présent ou représenté à l'assemblée pour pouvoir procéder à la refonte globale des statuts.

Nous restons dans l'intervalle à votre entière disposition pour échanger,

Vous en souhaitant bonne réception,

Bien à vous



Clara BUONOMO
Avocat Associé

CARTESIA Avocats
Immeuble Bruyère 2000 - Bât. 1
650 rue Henri Becquerel
34000 Montpellier – France
c.buonomo@cartesia-avocats.fr
Tél. : 06 83 59 16 13